



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 5 septembre 2017

SOMMAIRE

SOUS-PREFECTURE DE CERET

. Arrêté SPCERET/2017243-0001 du 31 août 2017 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales politiques des communes de l'arrondissement de Céret, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

. Décision du 4 septembre 2017 de délégation de signature, pôle recouvrement spécialisé des Pyrénées-Orientales

. Délégation de signature du 1^{er} septembre 2017 en matière de contentieux et de gracieux fiscal, SIE Perpignan

. Délégation de signature du 1^{er} septembre 2017 en matière de gracieux fiscal, trésorerie de Thuir

PRÉFET DES PYRÉNÉES ORIENTALES

SOUS-PREFECTURE CERET

ARRÊTÉ

n° SPREF/CERET/2017243-0001

**portant désignation des délégués de l'administration
au sein des commissions de révision des listes électorales politiques
des communes de l'arrondissement de Céret pour la période
du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018**

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code électoral et notamment l'article **L17** du code électoral relatif à la composition de la commission administrative ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/CABINET/BC/2017240-0001 du 28 août 2017 instituant les bureaux de vote et établissant la liste des emplacements d'affichage électoral du département des Pyrénées-Orientales ;

Vu la circulaire n° NOR/INT/A/1317573C du 25 juillet 2013 du ministre de l'intérieur relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2016138-002 du 17 mai 2016 modifié par l'arrêté N° 2017023-002 du 23 janvier 2017 portant délégation de signature de M. Gilles GIULIANI, Sous-Préfet de CERET ;

SUR proposition de **M. le Sous-Préfet de CERET** ;

.../...

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres de la commission chargée de procéder pour l'année 2017-2018 aux opérations de révision des listes électorales des communes de l'arrondissement de CERET en qualité de délégués de l'administration :

COMMUNE D'ALENYA

- M. TOURES Jean, Place Henri Sayroux – ALENYA (Liste générale)
- M. CALAVERA Raymond, 19 rue du château d'eau – ALENYA (1^{er} bureau)
- M. COMTE Claude, 1 impasse de la mer – ALENYA (2^{ème} bureau)
- M. BONAFOS Christian, 7 rue des Mimosas – ALENYA (3^{ème} bureau)

COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

- M. LARIVIERE Georges, 1 rue Castellane – AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA (Liste générale)
- M. RIOUTTON Michel, 1 rue des Cèdres – AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA (1^{er} bureau)
- M. AMPOSTA Bruno, 6 rue des Pins – AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA (2^{ème} bureau)
- M. KRICH Georges, 42 avenue du Vallespir – AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA (3^{ème} bureau)

COMMUNE D'ARGELES-SUR-MER

- M. MAURY Georges, 11 allée F. Buisson – ARGELES-SUR-MER (Liste générale)
- M. BOURNET Georges, 1 place des Batlles – ARGELES-SUR-MER (1^{er} bureau)
- M. HOURS Patrick, 43 rue des jotglars – ARGELES-SUR-MER (2^{ème} bureau)
- Mme MALEPART Christiane, route de la mer – ARGELES-SUR-MER (3^{ème} bureau)
- Mme GAFFIE Catherine, 1 rue Louis Aragon – ARGELES-SUR-MER (4^{ème} bureau)
- M. MASO Bernard, 2 rue Germain Farré – ARGELES-SUR-MER (5^{ème} bureau)
- M. TIXE André, 29 rue Arthur Rimbaud – ARGELES-SUR-MER (6^{ème} bureau)
- M. SURJUS Jean, 1 route d'Elne – ARGELES-SUR-MER (7^{ème} bureau)
- M. AURIACH Jean-Pierre, 8 rue Arthur Rimbaud – ARGELES-SUR-MER (8^{ème} bureau)

COMMUNE D'ARLES-SUR-TECH

- M. MADERN André, 27 Barri d'Avall – ARLES-SUR-TECH

COMMUNE DE BAGES

- M. MENCION Georges, 14 rue des Micocouliers – BAGES (Liste générale)
- Mme GUEROULT Marie-Hélène, 8 rue Honoré de Balzac – BAGES (1^{er} bureau)
- Mme BORDES Corine, 20 rue des églantiers – BAGES (2^{ème} bureau)
- M. BIGOURDAN Gérard, 21 rue du boudrome – BAGES (3^{ème} bureau)

COMMUNE DE BANYULS-DELS-ASPRES

- M. NEEL Gabriel, 12 rue de la Blanquette – BANYULS-DELS-ASPRES

COMMUNE DE BANYULS-SUR-MER

- M. GARRIGUE Gérard, 25 bis, 1 rue Jeanne d'Arc – BANYULS-SUR-MER (Liste générale)
- M. LOPEZ Jean-Marie, 42, carrer del pardal – BANYULS-SUR-MER (1^{er} bureau)
- M. STECCA Charles, 12 rue des acacias – BANYULS SUR MER (2^{ème} bureau)
- Mme LLANTA Danielle, 22 avenue de la République – BANYULS-SUR-MER (3^{ème} bureau)

COMMUNE DE BROUILLA

- M. MANUGUERRA Vincent, 24 avenue Maréchal Joffre – BROUILLA

COMMUNE DE CAIXAS

- Mme RODA Nathalie, Camp Grand – CAIXAS

COMMUNE DE CALMEILLES

- M. TORRES Daniel, Le village – CALMEILLES

COMMUNE DE CAMÉLAS

- M. LEHOUSSINE Bernard, Hameau de Bellecroze – THUIR

COMMUNE DE CASTELNOU

- Mme BOYER Nathalie, 13 Carrer Na Patora l'hostal – CASTELNOU

COMMUNE DE CERBERE

- M. REBUFFEL Joel, cité B, rue des oliviers – CERBERE.

COMMUNE DE CERET

- M. HANOUX Claude, 33 rue de Falguerolles – CERET (Liste générale)
- M. LECOQ André, 31 rue de Falguerolles – CERET (1^{er} bureau)
- M. PLANES Albert, 40 rue des arènes – CERET (2^{ème} bureau)
- M. QUERALT Georges, 36 rue des arènes – CERET (3^{ème} bureau)
- M. LAPORTE Jean-Marie, 36 rue Gaston Cardonne – CERET (4^{ème} bureau)
- Mme DELEMME Brigitte, 14 rue de la République – CERET (5^{ème} bureau)
- M. COLOMER Gilles, 27 av. Michel Sageloli - CERET (6^{ème} bureau)
- Mme DEGOURNAY Andrée, 996 route du pallol à la Selva – CERET (7^{ème} bureau)

COMMUNE DE COLLIOURE

- M. TANT Jaqui, 23 chemin de la Consolation – COLLIOURE (Liste générale)
- M. VILLE Henri, rue de la Tourette – COLLIOURE (1^{er} bureau)
- Mme LASSERE Eliane, 11 route de la Consolation – COLLIOURE (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL

- Mme LERAT Marie, 5 RN 114 – CORNEILLA DEL VERCOL (Liste générale)
- M. BEAUVAIS Bernard, rue Albert Bausil – CORNEILLA DEL VERCOL (1^{er} bureau)
- M. BRIAL Albert, 19 rue de la Madeloc – CORNEILLA DEL VERCOL (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE CORSAVY

- M. QUINTA Gilbert, Barry d'Amont – CORSAVY

COMMUNE DE COUSTOUGES

- M. BONNET Jean-François, le village – COUSTOUGES.

COMMUNE D'ELNE

- Mme RIGAUD Yvette, 6 rue du 11 novembre – ELNE (Liste générale)
- Mme LACROUX Raymonde, 25 rue de la paix – ELNE (1^{er} bureau)
- Mme MOULAI Lebia, 6 impasse Miquel de Giginta – ELNE (2^{ème} bureau)
- M. BARTHES Pierre, 11 rue Joseph Sébastien Pons – ELNE (3^{ème} bureau)
- M. PRINCIP Francis, 15 ancienne route d'Alenya – ELNE (4^{ème} bureau)
- Mme OUDART Audrey, 13 rue des poiriers – ELNE (5^{ème} bureau)
- M. LIDOINE Jacques, 7 promenade des enfants de la maternité – ELNE (6^{ème} bureau)
- Mme RUMEAU Suzanne, route de Bages – Las Ampas – ELNE (7^{ème} bureau)
- Mme FERREIRA Christelle, 8 rue Albert Bausil – ELNE (8^{ème} bureau)

COMMUNE DE FOURQUES

- M. GIRBAUT Marcel, 2 chemin de l'Aramon – FOURQUES (Liste générale)
- Mme DURAND Joëlle, 16 place de la mairie – FOURQUES (1^{er} bureau)
- Mme SANCHEZ Annie, 11 rue du puits – FOURQUES (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE L'ALBERE

- M. CUFI André, Mas Bainat – L'ALBERE

COMMUNE DE LA BASTIDE

- M. BAILS Roger, le village – LA BASTIDE

COMMUNE DE LAMANERE

- Mme POCHON Gisèle, 1 carrer Santa Cristina – LAMANERE

COMMUNE DE LAROQUE-DES-ALBERES

- Mme LOPEZ Danielle, 12 rue de la Carbounère – LAROQUE-DES-ALBERES (Liste générale)
- Mme GALLE Jeanine, 5 avenue du Mas Py – LAROQUE-DES-ALBERES (1^{er} bureau)
- M. VIDONI Bruno, 33 rue de Roca Vella – LAROQUE-DES-ALBERES (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE LATOUR-BAS-ELNE

- M. ROUSSELIN Yves, rue de la Tramontane – LAROQUE-DES-ALBERES (Liste générale)
- M. BOUSSAT André, 7 place des palmiers – LAROQUE-DES-ALBERES (1^{er} bureau)
- M. COMAS Alain, 2 rue de la garrigue – LAROQUE-DES-ALBERES (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE LE BOULOU

- M. GELFI Marcel, 22 av. Joseph Santraille – LE BOULOU (Liste générale)
- M. GALLIEZ Florent, 52 lotissement Claire Fontaine – LE BOULOU (1^{er} bureau)
- Mme MATHIEU Annie, 10 rue de la Valmanya – LE BOULOU (2^{ème} bureau)
- M. FREZOUL Richard, 7 bis av. du Maréchal Foch – LE BOULOU (3^{ème} bureau)
- Mme LOPEZ Baltasarah, 4 rue de Molas – LE BOULOU (4^{ème} bureau)

COMMUNE DE LE PERTHUS

- Mme CASTELLO Éliane, 9 résidence Bellegarde – LE PERTHUS.

COMMUNE DE LE TECH

- Mme COSTE Claude, 41 rue du soleil - LE TECH

COMMUNE DE LES CLUSES

- M. HELMER Roger, 11 avenue du Vallespir – LES CLUSES

COMMUNE DE LLAURO

- M. BOURRA Marcel, La Calcine – LLAURO

COMMUNE DE MAUREILLAS-LAS-ILLAS

- M. OLIVERAS Christian, 9 rue de l'avenir – MAUREILLAS (Liste générale)
- M. DOUMENC Gérard, résidence les arbousiers, Las Illas – MAUREILLAS (1^{er} bureau)
- M. SOLE Robert, 37 lotissement Camp Grand – MAUREILLAS (2^{ème} bureau)
- M. VAN HULLE Joseph, chemin du Mas Fourcade – MAUREILLAS (3^{ème} bureau)

COMMUNE DE MONTAURIOL

- M. ESTINGOY Georges, Mas des Olivettes – MONTAURIOL

COMMUNE DE MONTBOLO

- Mme CAYRE Danièle, Mas Le Canès – MONTBOLO

COMMUNE DE MONTECOT

- Mme SUBRA Arlette, La Trobe – MONTECOT

COMMUNE DE MONTESQUIEU-DES-ALBERES

- M. SANTUCCI Dominique, 9 impasse du Néoulous – MONTESQUIEU

COMMUNE DE MONTFERRER

- M. GONZALES Grégory, el Simoun – MONTFERRER

COMMUNE DE OMS

- Mme APERIO Gisèle, 61 carrer Roc del Ram – OMS

COMMUNE DE ORTAFFA

- Mme LEISENRING Céline, 14 rue des amandiers – ORTAFFA

COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

- M. BAZERIES José, 24 rue de la tramontane – PALAU-DEL-VIDRE (Liste générale)
- M. SAS Christian, route de Sorède – PALAU-DEL-VIDRE (1^{er} bureau)
- M. BRUCELLE Jean-Luc, 21 rue Julien Panchot – PALAU-DEL-VIDRE (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE PASSA

- Mme CARBO Aurélie, 14 Lotissement les mimosas – PASSA

COMMUNE DE PORT-VENDRES

- M. CACCIUTTOLO Jean-Marie, 1 av. Castellane – PORT-VENDRES (Liste générale)
- Mme MONTESINOS Josiane, HLM Coma Sadulle N° 137 – PORT-VENDRES (1^{er} bureau)
- M. PASCOT Gérard, 5 bis rue Waldeck Rousseau – PORT-VENDRES (2^{ème} bureau)
- Mme FONT Christiane, 1 rampe du Canigou – PORT-VENDRES (3^{ème} bureau)

COMMUNE DE PRATS-DE-MOLLO-LA PRESTE

- Mme MAILLARD Myriam, route du verger – PRATS-DE-MOLLO-LA PRESTE

COMMUNE DE REYNES

- M. CANET Daniel, Lotissement du Mas Trilles – REYNES (Liste générale)
- M. ARNAUDIES Serge, Mas Santol – REYNES (1^{er} bureau)
- M. BILLES Henri, rue de la Palmère – REYNES (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE SERRALONGUE

- M. GUYAUX Eric, Mas Cabrenç – SERRALONGUE

COMMUNE DE SOREDE

- Mme GENDRE Michèle, 10 rue des vignes – SOREDE (Liste générale)
- M. ESTELA Roger, 6 rue de la Méditerranée – SOREDE (1^{er} bureau)
- Mme SCHMIDT Marie, 64 route de Palau – SOREDE (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

- Mme DURAND-BOUZAC Dominique, Allée de las basses – SAINT-ANDRÉ (Liste générale)
- Mme SOUILLARD Arlette, chemin du ruisseau du moulin – SAINT-ANDRÉ (1^{er} bureau)
- Mme BRUNNER Louissette, 25 rue midi soleil – SAINT-ANDRÉ (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE

- Mme CASES Anne-Marie, 1 rue de la Méditerranée–ST-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE

COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN

- M. LEBRETON Jean, 37 rue Georges Courteline – SAINT-CYPRIEN (Liste générale)
- Mme TASTU Marie-France, 2 rue paul Morand – SAINT-CYPRIEN (1^{er} bureau)
- Mme CHOJNACKI Gillette, 8 impasse Charon – SAINT-CYPRIEN (2^{ème} bureau)
- M. MALKIEL Jean, 7 rue Julien Benda – SAINT-CYPRIEN (3^{ème} bureau)
- M. BOUSQUET René, 15 impasse Joliot Curie – SAINT-CYPRIEN (4^{ème} bureau)
- Mme CALDERON Chantal, 9 rue Jean de la Hire – SAINT-CYPRIEN (5^{ème} bureau)
- Mme VIVIEN Evelyne, 6 rue Joseph Kessel – SAINT-CYPRIEN (6^{ème} bureau)
- M. MARCILLO Albert, 2 rue Georges Feydeau – SAINT-CYPRIEN (7^{ème} bureau)
- Mme RAMPILLE Corinne, 6 rue Marguerite Yourcenar – SAINT-CYPRIEN (8^{ème} bureau)
- Mme PREVOTEAU Suzanne, 9 rue Camille Mauclair – SAINT-CYPRIEN (9^{ème} bureau)

COMMUNE DE SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES

- M. GUICHET Jean, 3 rue des écoles – ST-GÉNIS-DES-FONTAINES (Liste générale)
- M. HEITZ Pierre, 5 rue du Néoulous – ST-GÉNIS-DES-FONTAINES (1^{er} bureau)
- Mme GACHENC Annie, 32 rés. les deux chênes – ST-GÉNIS-DES-FONTAINES (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LASSEILLE

- M. BASILIO Bruno, 12 rue de la Pagèse – ST-JEAN-LASSEILLE

COMMUNE DE SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

- M. BLAY Philippe, 15A rue St Sébastien – SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-CERDANS

- M. ROGET Francis, 6 impasse de l'Ille – SAINT-LAURENT-DE-CERDANS

COMMUNE DE SAINT-MARSAL

- Mme CACHOT Isabelle, Mas Can Vilar – SAINT-MARSAL

COMMUNE DE TAILLET

- M. BERJAS Christophe, notre dame de la Roure – TAILLET

COMMUNE DE TAULIS

- Mme MARCO Sylvie, impasse de la Tramontane – TAULIS

COMMUNE DE TERRATS

- M. SARRAHY Gérard, 4 lotissement plein sud – TERRATS

COMMUNE DE THEZA

- Mme CHETCUTI Christiane, 10 rue des glaïeuls – THEZA

COMMUNE DE THUIR

- M. ECOT Gérard, 11 avenue des acacias – THUIR (Liste générale)
- Mme RICARD Angélique, 20 rue des glaïeuls – THUIR (1^{er} bureau)
- Mme IHALLAINE Nadia, 4 rue elsa Triolet – THUIR (2^{ème} bureau)
- Mme LAVAIL Patricia, 6 rue des chèvrefeuilles – THUIR (3^{ème} bureau)
- Mme REYNAUD Martine, 1 rue du Carignan – THUIR (4^{ème} bureau)
- Mme ECOT Dolorès, 11 avenue des acacias – THUIR (5^{ème} bureau)
- Mme PLA Evelyne, 11 avenue des muscats – THUIR (6^{ème} bureau)

COMMUNE DE TORDERES

- M. MARTIN Bruno, Mas de Madres – TORDERES

COMMUNE DE TRESSERRE

- Mme VILAINE Joëlle, 11 rue du Pla del Rey – TRESSERRE

COMMUNE DE TROUILLAS

- M. MARTIN Patrick, 3 rue de la syrah – TROUILLAS (Liste générale)
- M. RODRIGUES PEREIRA Christophe, 11 rue des chasselas – TROUILLAS (1^{er} bureau)
- M. BARRERE Jean-Pierre, 40 lotissement l'orée des chênes – TROUILLAS (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE VILLELONGUE-DELS- MONTS

- M. FABREGA Yves, 11 carrer de la pompa – VILLELONGUE-DELS-MONTS (Liste générale)
- M. BORREILLO Jean-Pierre, 4 cami del Mas Badie – VILLELONGUE-DELS-MONTS (1^{er} bureau)
- M. GALY René, 16 avinguda de les Albères – VILLELONGUE DELS MONTS (2^{ème} bureau)

COMMUNE DE VILLEMOLAQUE

- M. DULCERES Raymond, route de Passa – PASSA

COMMUNE DE VIVES

- Mme CELLERIER Marie-Paule, 8 route du liège – VIVES

Article 2 : M. le Sous-Préfet de CERET, Mesdames et Messieurs les Maires de l'arrondissement de CERET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Céret le, 31 août 2017

Le Sous-Préfet,

Gilles GIULIANI

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé des Pyrénées-Orientales

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme JALIBERT Pascale, inspectrice, adjointe au responsable du pôle de recouvrement spécialisé des Pyrénées Orientales, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
AMIR Christiane	Inspectrice	10 000 €	18 mois	15 000 euros
JEUNE Stéphanie	Inspectrice	10.000 €	18 mois	15.000 euros
FORNIELES José	contrôleur	8 000 €	18 mois	10 000 euros
DIMON Monique	Contrôleur	8 000 €	18 mois	10 000 euros
GARCIA Stéphane	Contrôleur	8 000 €	18 mois	10 000 euros
GONDAL Dominique	Contrôleur	8 000 €	18 mois	10 000 euros
PINCIN Lola	Contrôleur	8 000 €	18 mois	10 000 euros
RIEUBERNET Hélène	Contrôleur	8 000 €	18 mois	10 000 euros
TRICOIRE Michel	Contrôleur	8 000 €	18 mois	10 000 euros
VIDAL-TORREILLES Nathalie	Contrôleur	8 000 €	18 mois	10 000 euros
MILANO ISABELLE	Contrôleur	8 000 €	18 mois	10 000 euros

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département des Pyrénées Orientales.

A Perpignan, le 04 septembre 2017

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,

Le COMPTABLE PUBLIC
INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
Des Finances Publiques
Hors Classe
Des ROCA

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du SIP-SIE de **PRADES**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. Michaël MULERO** adjoint (SIE) au responsable du SIP-SIE de **PRADES**, à l'effet de signer :

1°) **en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;**

2°) **en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;**

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur **les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;**

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) **les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 10 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;**

8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) **en matière de contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) **en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement**, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) **les décisions relatives aux demandes de délai de paiement**, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) **les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer** ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
NAVARRO Sabine	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	10 mois	10 000 €
LEININGER Valérie	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	10 mois	10 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) **en matière de contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) **en matière de gracieux fiscal d'assiette**, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CARRILLO Peggy	contrôleur	10 000 €	10 000 €
GENEVOIS Joëlle	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
GUILLAUME Joëlle	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
TEIXEIRA Fernando	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
CHELLY Lucie	agent	2 000 €	2 000 €
DUBOURDIL Stéphane	agent	2 000 €	2 000 €
MOLLON Daniel	agent	2 000 €	2 000 €
VERINO Gérard	agent	2 000 €	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département des PYRENEES ORIENTALES.

A **PRADES**, le **1^{er} septembre 2017**
L'inspecteur divisionnaire des finances publiques
Responsable du SIP-SIE de Prades,



Claude PAGES

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable de la trésorerie de **THUIR**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme Marie SALA, Inspectrice des Finances Publiques, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de THUIR , à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

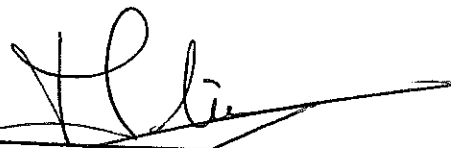
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
TRIADU Chantal	Contrôleur Principal	500 € par cote	12 mois	5000,00 €
VANNI Danielle	Agent Principal	200 € par cote	6 mois	2000,00 €
VILARO Jean-Paul	Agent Principal	200 € par cote	6 mois	2000,00 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées Orientales

A THUIR , le 1^{er} septembre 2017
Le comptable, Christian ALIU



Christian ALIU
Inspecteur Divisonnaire
des Finances publiques
Centre des Finances Publiques de THUIR